

L'Ajournement

Nous ne le laisserons pas s'en tirer ainsi. Encore une fois, je demande au gouvernement: Quelle est sa réponse officielle au rapport de la Commission Forget? Essaiera-t-il de rétablir son équilibre budgétaire aux dépens des personnes qui peuvent le moins en faire les frais? S'agit-il là de la politique du gouvernement, ou bien est-ce quelque chose d'autre? Quand le premier ministre et son administration reconnaîtront-ils qu'à l'extérieur du sud de l'Ontario et de centres de croissance localisés, la population des extrémités du pays connaît des taux de chômage intolérablement élevés? Ces gens demandent que l'on reconnaisse leur existence. Ces gens demandent l'élaboration d'une politique pour tous les citoyens canadiens et non pas seulement pour une partie d'entre eux.

Le gouvernement fera-t-il un pas dans la direction de la collaboration et de la consultation, posera-t-il un geste témoignant de sensibilité et d'intérêt que empêcherait le genre de décisions brutales et insensibles comme celle que le ministre des Pêches a prise sans consulter les Canadiens de la région atlantique et qui a poussé des personnes autrement intelligentes et rationnelles à téléphoner aujourd'hui à des tribunes téléphoniques de Terre-Neuve pour demander un référendum sur le retrait de la Confédération comme nous en avons tenu un sur notre entrée au Canada? Ce n'est pas une solution, j'en conviens, mais je n'accepte pas non plus que le gouvernement fédéral provoque, par son arrogance, cette réaction aussi vive et cette colère. Nous exigeons une réponse.

• (1805)

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), je tiens à donner une réponse plus détaillée à la question que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a posée le 14 octobre dernier.

La Commission d'enquête sur l'assurance-chômage avait pour mandat de faire une étude approfondie et impartiale du régime d'assurance-chômage et de recommander au gouvernement des façons de l'améliorer et de le simplifier.

Ces dernières années, la Commission d'enquête Macdonald et diverses autres commissions, dont celle que le gouvernement terre-neuvien avait mandatée à cet effet, ont étudié le régime d'assurance-chômage. Elles ont présenté des recommandations qui ne sont pas toutes compatibles. Ces études avaient été commandées par le parti libéral du Canada.

Le gouvernement ne souscrit pas aux recommandations de la commission d'enquête ni des autres rapports et n'entend pas réagir directement au contenu de ces études. Toutefois, il les utilisera comme documents de référence lorsqu'il examinera la question de l'assurance-chômage.

Le régime actuel est imparfait et doit être modifié. Nous avons pour objectif, qui a été exprimé dans le budget de 1985, d'améliorer et de simplifier le régime d'assurance-chômage, pour le rendre plus équitable et pour faire en sorte qu'il suscite le retour au travail.

J'insiste pour dire, comme l'a fait le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé budgétaire de mai 1985, que

nous ne visons pas à réduire les prestations fédérales aux chômeurs. L'assurance-chômage tendra toujours à protéger temporairement le revenu de ces derniers. Mais il faudrait aussi que ce régime encourage le retour au travail et suscite des perspectives d'emplois productifs et à long terme. Voilà justement le programme que le gouvernement s'est fixé.

Nous serons attentifs au débat public qui fera suite à ces études et, d'ici le 15 mai, le gouvernement fera part de ses propositions à la Chambre.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Les appels au Règlement ne sont pas recevables. La parole est au député de Parkdale—High Park (M. Witer).

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA LEVÉE DES SANCTIONS
CONTRE L'UNION SOVIÉTIQUE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, à cause de la décision du gouvernement canadien de rétablir ses contrats culturels, éducatifs, scientifiques et techniques avec l'Union soviétique, je m'interroge maintenant sur les motifs du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et sur l'opportunité de faire une telle annonce maintenant. Mes collègues n'ont pas oublié que ces sanctions ont été imposées à l'origine pour condamner l'invasion de l'Afghanistan.

Le ministre m'a répondu que même si elles avaient porté fruit au début, il était temps maintenant d'envisager d'autres moyens d'infléchir la politique du gouvernement soviétique. Il a dit ne pas croire en leur efficacité maintenant.

Presque en même temps, le ministre a imposé des sanctions contre l'Afrique de Sud en réitérant, à maintes reprises, sa confiance en une telle politique. Cela semble une contradiction à première vue et je serais heureux qu'il m'explique mieux comment ces sanctions seraient efficaces dans un cas et qu'elles ne le seraient pas dans l'autre.

Si nous considérons qu'elles constituaient une caution morale à notre opposition à l'invasion soviétique et à l'occupation illégale de l'Afghanistan, nous devons maintenant nous poser la question suivante. La situation s'est-elle suffisamment améliorée dans ce pays pour justifier une volte-face de notre part? Je considère qu'elle n'a pas bougé depuis 1980 et je dirais plutôt qu'elle s'est beaucoup détériorée.

La Commission des droits de l'homme de l'ONU, Amnistie internationale et les groupes de surveillance des accords d'Hel-sinki ont tous signalé, preuves à l'appui, de nombreuses violations aux droits de la personne en rappelant que celles commises par les Soviétiques et les forces de ce régime se poursuivent sur une grande échelle. Les forces soviétiques ont organisé des attaques en guise de représailles et elles ont déclenché des bombardements aériens et terrestres à l'aveuglette. L'utilisation de mines antipersonnel est générale. On a camouflé des bombes dans des stylos, des savons, des boîtes d'allumettes et des paquets de billets de banque. Nous avons la preuve depuis plus d'un an maintenant de la plus horrible des activités, la distribution de bombes en forme de papillon, camouflées en jouet, pour atteindre les enfants.